

POSTULAT URGENT

Auteur PLR, par Bastien Forré (suppl.)
Objet Etude des salaires de l'Etat du Valais
Date 12.12.2017
Numéro 1.0235

Actualité de l'événement

Le conseiller d'Etat Roberto Schmidt a indiqué qu'il souhaitait établir une comparaison des salaires entre les conditions existant à l'Etat du Valais et celles prévalant dans les grandes entreprises du secteur privé.

Imprévisibilité

L'annonce a été faite par le conseiller d'Etat Roberto Schmidt dans le Nouvelliste du lundi 13 novembre 2017, soit au début de la session précédente.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il est mentionné que l'étude doit être menée au début 2018, en conséquence il est important que le parlement se positionne lors de la session de décembre sur ce postulat.

Les postulants saluent la proposition du Conseiller d'Etat Roberto Schmidt d'établir une comparaison salariale des conditions existant à l'Etat du Valais et celles prévalant dans les grandes entreprises du secteur privé. Par ailleurs, le Conseiller d'Etat a également précisé qu'une comparaison avec les autres administrations publiques n'était pas exclue.

Les charges salariales dépasseront pour la première fois le milliard en 2018 et par conséquent il serait dommageable de ne pas considérer l'intégralité de ces charges de personnel dans le cadre de cette étude. Dans le budget 2018, les charges de personnel de la formation se montent à 524 millions dont 425 millions pour l'enseignement.

Conclusion

En conclusion et pour considérer l'intégralité des charges de personnel, nous demandons au Conseil d'Etat d'une part de ne pas se limiter aux employés "cadres" de l'administration mais d'élargir cette étude à toutes les classes de salaires et d'autre part d'inclure dans l'étude les salaires du corps enseignant par le biais d'une comparaison intercantonale.